



Facture de 1103 euro a un forfait internet

Par **millon**, le **14/11/2008** à **11:50**

j'ai souscrit un contrat chez sfr pour l'acquisition d'une clé 3g ,le forfait etait de 19.90euro ,la vendeuse m'a stipulé que je pouvais me connecter en illimité et ce de partout sauf que pour l'envoi de fichier j'etais limitée a 25mo, il s'avère que je n'ai envoyé aucun fichier, juste consulter des pages internet et communiquer sur msn messenger ,au bout d'un mois ma ligne a été résilier sous motif de 1000euro de consommation ,impossible de consulter la facture electronique ,cause compte bloqué,aujourd'hui un huissier de justice m'a relancé pour payé 1103 euro.quel recours puis je avoir? sachant que chaque connexion a internet via les fournisseurs d'acces sont de 29.90 euro sans surplus lors des connexion sur msn messenger

Par **juri15**, le **14/11/2008** à **14:35**

Bonjour,rnrnVous devriez relire votre contrat avant d'aller voir tout simplement une association de consommateurs ou de signaler le problème à la DGCCRF, voire les deux.rnrnSachez aussi que l'huissier ne peut rien contre vous tant qu'un tribunal ne vous a pas condamnée.rnrnSi vous êtes convoquée devant le juge de proximité, ce sera l'occasion de vous expliquer.rnrnCordialement,rnMiflodim